



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le
lundi 1 février 2016 à la salle du Conseil municipal F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : Mmes Antoinette Boilard-Lord, conseillère
Brigitte Kenny, conseillère
Chantal Lebel, conseillère
MM. David Ferguson, conseiller
Roger McGrath, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

M. Francois Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

R 2016 - 02 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 04 janvier 2016
3. Suivi du procès-verbal
4. Période de questions
5. Administration
 - 5.1. Liste des comptes payés
 - 5.2. Présentation des comptes à payer
 - 5.3. Rapport de trésorerie
 - 5.4. Présentation du budget 2015 mis à jour
 - 5.5. Permanence Hervé Esch
 - 5.6. Assurance collective directeur général
 - 5.7. Signature des chèques
6. Rapport d'activités du maire et des conseillers
 - 6.1. Rapport d'activités du maire
 - 6.2. Rapport d'activités des conseillers
7. Correspondance
 - 7.1. OBVMR - Cahier des élus - demande de contribution
 - 7.2. CIRADD - Projet vieillir dans sa communauté
 - 7.3. URLS-GÎM - Demande d'appui financier
 - 7.4. SQ - Besoins spécifiques des municipalités 2016-2017
 - 7.5. MRC d'Avignon - Atelier sur la lutte à l'exclusion sociale - invitation
8. Local Conseil des Chevaliers de Colomb de la Pointe
9. Délégation de compétence - Appel d'offres matières recyclables
10. Contrat de déneigement des stationnements des sentiers
11. Point de récupération matériel électronique - Pointe-à-la-Croix
12. Avis de motion - règlement sur la prévention uniformisée des incendies
13. Train Océan 150
14. Entretien & réparation - Achat balayeuse
15. Embauche Étudiants 2016
16. Sécurité publique - Demande Lumière de Chemin Rte 132 - Chemin Sillars
17. Surveillance carrières et sablières
18. Caisse Populaire des Monts et Rivières - proposition
19. Varia
 - 19.1. Pacte Rural Volet III 2014-2015 - Patinoire
 - 19.2. Kiosques touristiques
 - 19.3. Nouvelle demande d'autorisation - carrières et sablières
 - 19.4. Achat de chaises
 - 19.5. Levée de fonds - patinoire
20. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 1^{er} février 2016 soit accepté tel que présenté après les ajouts au point 19. Varia.

R 2016 - 02 - 002 Adoption du procès-verbal du 04 janvier 2016

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 janvier 2016 soit adopté tel que présenté.

2016 - 02 - 003 Suivi du procès-verbal

Le suivi du procès-verbal est présenté, discuté et réglé.

2016 - 02 - 004 Période de questions

Cinq (5) citoyens sont présents ; des commentaires sont échangés sur le budget 2016 et le dossier de la poursuite Gastem.

2016 - 02 - 005 Administration

2016 - 02 - 005 - 1 Liste des comptes payés

Les comptes payés au mois de janvier 2016 sont révisés et acquiescés.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
JM Arsenault	89.63
Copticom	1 655.64
Arpo Groupe Conseil	5 949.96
Groupe Ultima Inc.	3 696.00
Ent. A. Lagacé	22 610.94
Hydro Québec	242.80
Agence du Revenu du Canada	478.73
Revenu Québec	3 541.16
MRC Avignon	2 578.54
Bell Mobilité	98.19
LET - Saint-alphonse	288.65
JN Savoie	686.20
Hervé Esch	1 095.34
Société du Chemin de Fer de la Gaspésie	144.28
Hydro Québec	154.98
Hydro Québec	908.75
Réseau collectif GÎM	963.69
Telus	82.05
MRC Avignon	433.51
MRC Avignon	4.00
Bouffard sanitaire	521.10
Hervé Esch	1 066.60
Jean-Paul Breton	126.00
Hervé Esch	106.24
Receveur Général du Canada	392.12
Total payé	47 915.10

R 2016 - 02 - 005 - 2 Présentation des comptes à payer

Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
ADMQ	790.69
JM Arsenault	469.95
Dufresne Hébert Comeau	838.17
JM Arsenault	419.19
Ent. Électriques Micmac	574.88
Ent. Électriques Micmac	293.19
Municipalité d'Escuminac	543.30
Kangaroo	11 119.28
Locations Leblanc	45.20
Locations Leblanc	45.20
Jacques Charest	88.40
Total à payer	15 227.45

2016 - 02 - 005 - 3 Rapport de trésorerie

Le rapport de trésorerie est présenté.

2016 - 02 - 005 - 4 Présentation du budget 2015 mis à jour

Le budget mis à jour est présenté et discuté.

R 2016 - 02 - 005 - 5 Permanence Hervé Esch

CONSIDÉRANT QUE la période de probation du directeur général a pris fin le 06 janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a donné toute satisfaction à la municipalité depuis son entrée en fonction le 06 juillet 2015 :

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et résolu à l'unanimité,

QUE le contrat du directeur général ainsi que son embauche deviennent définitifs.

R 2016 - 02 - 005 - 6 Assurance collective directeur général

CONSIDÉRANT QUE la période de probation du directeur général a pris fin le 06 janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'embauche du directeur général prévoit sa participation à un régime d'assurances collectives à la fin de sa période de probation ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de cette participation doivent être partagés à 50 % par la municipalité et à 50 % par le directeur général tel que prévu au contrat ;

CONSIDÉRANT les échanges avec le cabinet Chapdelaine & associés inc. ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général ;

Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny
Et résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est confirme le mandat au cabinet Chapdelaine & associés inc. d'être son conseiller en assurance collective et qu'elle est la seule firme attitrée et autorisée à représenter la municipalité auprès des assureurs relativement au régime d'assurance collective ;

QUE Chapdelaine & associés inc. est autorisé à négocier des arrangements financiers intéressants pour notre municipalité et à recevoir, contre toute rémunération, les droits et services normalement accordés ;

QUE la prise d'effet de ce mandat est immédiate à la date de la résolution et révoque toute autre qui aurait pu être donnée antérieurement ;

QUE le régime d'assurance collective proposé par Desjardins Assurances est mis en vigueur au 1^{er} février 2016 et est composé des garanties suivantes :

- Garantie assurance vie (1 X salaire) ;
- Garantie assurance vie des personnes à charge (10 000\$ pour conjoint et 5 000\$ pour les enfants) ;
- Garantie assurance vie facultative ;
- Garanties assurance maladies redoutées facultative ;
- Garantie mort et mutilation accidentelles des employés (1 X salaire) ;
- Garantie d'assurance salaire de courte durée (PSC) avec prestations imposables ;
- Garantie d'assurance salaire de longue durée avec prestations imposables sans indexation ;
- Garantie d'assurance maladie/médicaments - avec carte de paiement direct ;
- Garantie des frais dentaires ;
- Garantie Posaction (PAE).

QUE le conseil municipal confirme que le partage de la prime mensuelle et la taxe associée de l'ensemble des garanties obligatoires se fasse à raison de 50% par l'employeur et de 50% par l'employé ;

QUE pour les garanties facultatives, au choix de l'employé, la prime et la taxe associée de ces garanties sont payables à 100% par l'employé ;

QUE pour une option générant une surprime, cette surprime et la taxe associée sont payables à 100% par l'employé ;

QUE le directeur général est habilité à signer tout document relatif à la mise en place du régime d'assurances collectives.

R 2016 - 02 - 005 - 7 Signature des chèques

CONSIDÉRANT QUE la période de probation du directeur général a pris fin le 06 janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE dans ses fonctions, le directeur général est amené à établir les chèques de paiement des comptes dûs de la municipalité ;

Il est PROPOSÉ par Mme Antoinette Boilard-Lord
Et résolu à l'unanimité,

QUE les démarches soient entreprises par les membres du conseil municipal actuellement habilités à signer auprès de la CIBC afin de donner pouvoir de signature des chèques au directeur général.

2016 - 02 - 006 Rapport d'activités du maire et des conseillers

2016 - 02 - 006 - 1 Rapport d'activités du maire

Le maire effectue une mise à jour concernant le projet d'acquisition de terrains.

R 2016 - 02 - 006 - 2 Rapport d'activités des conseillers

Les conseillers Roger McGrath, David Ferguson et Antoinette Boilard-Lord font la mise à jour des dossiers suivants :

- Éboulis sur le chemin Saint-fidèle ;
- Patinoire extérieure ;
- Comité Loisirs Avignon Centre ;
- Camp de jour pour les jeunes à Pointe-à-la-Croix ;
- Activités du Comité de Développement Local de Ristigouche-Sud-Est.

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Développement Local de Ristigouche-Sud-Est souhaite mettre en place des boîtes de partage de livres dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Développement Local de Ristigouche-Sud-Est propose de prendre en charge l'organisation et les coûts liés à ce projet ;

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Comité de Développement Local de Ristigouche-Sud-Est soit autorisé par la municipalité à mener à bien ce projet.

2016 - 02 - 007 Correspondance

La correspondance est lue et classée.

2016 - 02 - 007 - 1 OBVMR - Cahier des élus - demande de contribution

Le point est reporté à la réunion de travail du 15 février 2015.

R 2016 - 02 - 007 - 2 CIRADD - Projet vieillir dans sa communauté

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est soucieuse de répondre aux problématiques de logement et d'isolement vécues par les personnes âgées ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Initiation à la Recherche et d'Aide au Développement Durable souhaite implanter le projet "Vieillir heureux chez soi, dans sa communauté" dans la municipalité de Ristigouche-Sud-Est ;

CONSIDÉRANT QUE le CIRAD a fait une demande de mise à la disposition de ce projet porteur une ressource qui participera activement au comité de suivi du projet ;

CONSIDÉRANT QU' une participation financière de 500 \$ est également demandée pour mener à bien ce projet ;

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et résolu à l'unanimité,

QUE soit mise à disposition du CIRADD une personne ressource pour le projet "Vieillir heureux chez soi, dans sa communauté ;

QU' un montant de 500 \$ soit octroyé par la municipalité à ce projet.

R 2016 - 02 - 007 - 3 URLS-GÎM - Demande d'appui financier

CONSIDÉRANT QUE l'Unité Régionale Loisir et Sport organise la finale régionale de "Secondaire en spectacle" ;

CONSIDÉRANT QU' une participation financière a été demandée pour mener à bien ce projet ;

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et résolu à l'unanimité,

QUE soit attribué un don de 50 \$ à l'Unité Régionale Loisir et sport pour cette activité.

2016 - 02 - 007 - 4 SQ - Besoins spécifiques des municipalités 2016-2017

Des discussions auront lieu entre le maire et M. Éric Michaud sur ce sujet.

2016 - 02 - 007 - 5 MRC d'Avignon - Atelier sur la lutte à l'exclusion sociale - invitation

Les personnes intéressées pourront se rendre aux ateliers donnés à Matapédia ou à Pointe-à-la-Croix.

R 2016 - 02 - 008 Local Conseil des Chevaliers de Colomb de la Pointe

CONSIDÉRANT QU' un bail de location a été signé devant Maître Jean Landry en date du 08 décembre 1995 entre la Corporation municipale de Ristigouche Sud-Est (le locateur) et Le conseil des Chevaliers de Colomb de la Pointe, numéro 10730 (le locataire) ;

CONSIDÉRANT QUE ce bail stipule en page 2 au chapitre "objet du contrat" ce qui suit :
"Le locateur loue par les présentes au locataire acceptant pour le terme d'une (1) année débutant le premier (1er) septembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) pour se terminer le trente et un (31) août mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996)" ;

CONSIDÉRANT QUE ce même bail précise en page 6 au chapitre "renouvellement" ce qui suit :
"Le locateur et le locataire consentent à ce que le présent bail sera renouvelé automatiquement à son expiration, pour une autre période d'une (1) année à compter de telle expiration et ainsi de suite à chaque année, aux mêmes termes et conditions, à moins que l'une des parties décide de ne point renouveler ledit bail ou de changer des conditions, en servant à l'autre partie un préavis de trois (3) mois de calendrier avant l'expiration du bail, dénonçant son intention de ne pas renouveler."

CONSIDÉRANT QUE Le Conseil des Chevaliers de Colomb de la Pointe, numéro 10730 a physiquement libéré le local en y laissant les clés mais sans avoir donné aucun préavis.

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et résolu à l'unanimité,

QUE respectant le préavis de trois (3) mois de calendrier, il soit adressé au Conseil des Chevaliers de Colomb de la Pointe, numéro 10730, l'avis de non renouvellement du bail de location n° 9748 sous pli recommandé.

R 2016 - 02 - 009 Délégation de compétence - Appel d'offres matières recyclables

CONSIDÉRANT l'article 578 du Code municipal du Québec permettant à une municipalité locale de déléguer à une MRC sa compétence sur divers objets ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la délégation de compétence est d'instaurer un service régionalisé d'une durée de 5 ans sur les matières recyclables afin d'uniformiser le service offert et d'optimiser le rapport qualité-prix ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est délègue à la MRC d'Avignon sa compétence pour procéder à l'appel d'offres APO – 2016-2021 d'une durée de 5 ans – Volet avec « Cueillette » des matières recyclables.

R 2016 - 02 - 010 Contrat de déneigement des stationnements des sentiers

CONSIDÉRANT QUE plusieurs prestataires de services potentiels dans la municipalité ont été contactés afin de connaître leur intérêt envers le déneigement des stationnements des sentiers pédestres de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Ouellet a déposé une soumission au bureau municipal proposant un montant forfaitaire de 400 \$ par stationnement pour l'ensemble de la saison hivernale ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est accepte la soumission de M. Éric Ouellet pour le déneigement des stationnements des sentiers pédestres pour l'hiver 2015-2016.

R 2016 - 02 - 011 Point de récupération matériel électronique - Pointe-à-la-Croix

CONSIDÉRANT QUE le recyclage du matériel électronique désuet est un enjeu environnemental important ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne dispose pas d'emplacement adéquat pour entreposer ces matériaux recyclables en attente de leur cueillette ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est fasse une demande officielle via son directeur général à la municipalité de Pointe-à-la-Croix pour que les citoyens de Ristigouche Sud-Est soient autorisés à déposer leurs matériels électroniques désuets au point de cueillette de Pointe-à-la-Croix.

R 2016 - 02 - 012 Avis de motion - règlement sur la prévention uniformisée des incendies

Avis de motion est donné par le conseiller David Ferguson qu'un règlement sur la prévention uniformisée des incendies sera adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mars 2016.

R 2016 - 02 - 013 Train Océan 150

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amqui souhaite en tant que Village-Relais du Québec améliorer son attractivité et positionnement touristique ;

CONSIDÉRANT QUE la gare d'Amqui a été reconnue par Patrimoine Canada comme étant une gare patrimoniale et que la Ville d'Amqui y a relocalisé depuis l'été 2015, ses services d'information touristique ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amqui possède depuis 2004 la voiture de fonction PULLMAN (Unité 4514) LYNNEWOOD, laquelle célébrera en 2017 son centenaire (ce wagon très spécial avait été fabriqué aux ateliers PULLMAN City en 1917 non loin de Chicago pour le riche homme d'affaires Philadelphien : « Georges-Early Widener ») ;

CONSIDÉRANT QUE le CANADA célébrera en 2017 son 150^{ème} anniversaire de naissance en tant que Fédération et que l'arrivée au pouvoir, ce 19 octobre dernier, du tout nouveau gouvernement fédéral libéral du très honorable Justin Trudeau, ouvre de toutes nouvelles perspectives en terme d'investissement dans la relance de divers créneaux de l'économie canadienne, dont le transport de passagers par rail ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle situation politique ouvre la possibilité de mettre de l'avant de nouvelles idées et projets qu'il n'eût été possible de promouvoir avec le précédent gouvernement fédéral ;

CONSIDÉRANT QUE le maire d'Amqui a eu l'idée de proposer le projet « Train Océan 150 » à la nouvelle ministre responsable de Patrimoine Canada, l'honorable Mélanie Joly, ainsi que des activités pour les célébrations du 150^{ème} anniversaire de la Confédération Canadienne ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Antoinette Boilard-Lord

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est accorde son appui inconditionnel au projet : « Train Océan 150 », projet susceptible, entre autres, de relancer l'intérêt pour le transport de passagers par rail à l'échelle du pays et dans nos régions respectives en tant que mode de transport plus respectueux de l'approche dite du développement durable.

2016 - 02 - 014 Entretien & réparation - Achat balayeuse

Le sujet sera discuté à la réunion de travail du 15 février 2016.

2016 - 02 - 015 Embauche Étudiants 2016

Le conseil municipal de Pointe-à-la-Croix ayant donné son accord pour que les résidents de la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est bénéficient du même tarif que ceux de Pointe-à-la-Croix au camp de jour estival pour les jeunes sous réserve que soit mis à disposition par Ristigouche-Sud-Est un étudiant pour l'été 2016, il sera étudié la façon la plus judicieuse de donner une suite favorable à cette demande.

CONSIDÉRANT QUE le comité ad hoc a formulé la recommandation de procéder à la mise à niveau de ces kiosques d'informations touristiques à savoir :

- Halte routière d'Escuminac ;
- Halte routière de Pointe-à-la-Croix ;
- Aire de détente du pont interprovincial de Matapédia ;
- Aire de détente de la rivière Assemetquagan ;

lesquels mettent en évidence les attraits touristiques et sites panoramiques du secteur ouest de la MRC d'Avignon ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est accepte d'établir un partenariat avec les autres municipalités du secteur ouest de la MRC d'Avignon visant à améliorer l'état des kiosques d'informations touristiques et de mettre à jour les informations qui y apparaissent ;

QUE la municipalité accepte le plan de financement préparé par le comité ad hoc et accepte de contribuer pour une somme de 250 \$ représentant sa quote-part dans le cadre de ce projet régional ;

QUE la municipalité délègue le directeur général de la municipalité de Pointe-à-la-Croix, Claude Audet, pour la représenter dans ce dossier et soumettre des demandes de financement dans les programmes disponibles pour ce type d'intervention.

R 2016 - 02 - 019 - 3 Nouvelle demande d'autorisation - carrières et sablières

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises Armand Lagacé et Fils (1987) Inc. se sont rendues propriétaires en date du 15 mai 2012 d'une gravière située sur le lot 26-Partie du rang 1 Rivière Ristigouche sur le territoire de la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est ;

CONSIDÉRANT QUE cette gravière respecte les règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'autorisation a été déposée par Les Entreprises Armand Lagacé & Fils (1987) Inc. auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques aux fins d'exploitation de la-dite carrière ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité approuve et appuie Les Entreprises Armand Lagacé et Fils (1987) Inc. dans leur démarche d'obtenir un certificat d'autorisation d'exploitation d'une gravière sur le lot 26-P Rang 1 Rivière Ristigouche.

R 2016 - 02 - 019 - 4 Achat de chaises

Des soumissions seront demandées auprès de plusieurs fournisseurs afin de remplacer les chaises actuelles de la salle du conseil municipal.

R 2016 - 02 - 019 - 5 Levée de fonds - patinoire

Une levée de fonds aura lieu au magasin Provigo de Pointe-à-la-Croix au profit de la nouvelle patinoire extérieure et du vestiaire.

R 2016 - 02 - 020 Levée de l'assemblée

À 21 h 20, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.
Accepté.

François Boulay
Maire

Hervé Esch
Directeur général
Secrétaire-trésorier
